



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2022-098

L'an deux mille vingt deux, le 23 juin à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17 juin 2022

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 23  
 votants : 28

### OBJET :

Aménagement d'un dépôt de  
pain à La Meyze

Demande d'un fonds de  
concours à la commune de  
La Meyze

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Roland POURCHET, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Monique PLAZZI.

Roland POURCHET donne pouvoir à Francis DELORT  
 Christiane BARRY donne pouvoir à Philippe SUDRAT  
 Patrice DELAGE donne pouvoir à François BOISSERIE  
 Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY  
 Monique PLAZZI donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Céline BOYARD

Rapporteur : P. ROUX

Vu la délibération n°2020-076 du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le plan de financement prévisionnel du projet d'aménagement d'un dépôt de pain sur la Commune de La Meyze ;

Considérant l'aménagement du dépôt de pain sur la Commune de La Meyze ;

Considérant que la Communauté de Communes a pris en charge la réfection complète des façades de l'immeuble, alors que seul le rez-de-chaussée est mis à sa disposition ;

Considérant que le coût total de ces travaux s'est élevé à la somme de 115 809,25 € HT, dont 11 837,79 € HT pour les travaux liés aux façades ; que sur ce dossier, la Communauté de Communes a été financée par l'Etat et le Conseil Départemental à hauteur de 61 % ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **sollicite** de la commune de La Meyze le versement d'un fonds de concours d'un montant de 5 919 €, représentant 50 % du coût de réfection des façades et 13 % du reste à charge de la Communauté de Communes pour l'ensemble de l'opération.

Au registre sont les signatures  
 Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**

**D. BOISSERIE**

Accusé de réception en préfecture  
 087-248700189-20220623-DC2022780221-DE  
 Date de télétransmission : 27/06/2022  
 Date de réception préfecture : 27/06/2022

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.